



PRÉFET DU NORD

Lille, le 28 avril 2017

Communiqué de presse

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE



Par arrêté interministériel NOR: INTE1708489A du 21 mars 2017, publié au Journal Officiel du 28 avril 2017 est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre d'inondations et coulées de boue du 30 au 31 mai 2016 la commune de Bailleul.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de publication de l'arrêté pour se rapprocher de leurs compagnies d'assurances afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Service régional de la communication
interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59